

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 11 octobre 2016

Gilles Saint Marc rejoint Kramer Levin Europe en qualité d'avocat associé avec trois collaborateurs à compter du 1er novembre 2016 où il co-dirigera avec Hubert de Vauplane l'activité des modes alternatifs de financement et d'investissement.

Gilles Saint Marc rejoint le cabinet Kramer Levin Europe en qualité d'avocat associé avec trois collaborateurs à compter du 1^{er} novembre 2016 où il co-dirigera avec Hubert de Vauplane l'activité des modes alternatifs de financement et d'investissement correspondant à la pratique US du Cabinet "Alternative Investment Management Group".

Fort de ces recrutements, Kramer Levin entend s'affirmer comme l'un des leaders en France des nouveaux modes de financements venant compléter l'offre des financements bancaires traditionnels. Cette pratique s'inscrit au sein du Département Banque & Finance du cabinet, dirigé par Jean-Pierre Mattout et Hubert de Vauplane, regroupant 17 avocats. Elle bénéficiera de toute l'expertise et de l'innovation de Kramer Levin à New York et dans la Silicon Valley et offrira une vision globale et intégrée tant en ce qui concerne les aspects regulatory que la structuration et l'exécution des transactions. Elle se focalisera notamment sur le conseil aux entreprises (en particulier les PME-ETI), les émissions ou prêts EuroPP, USPP et Schuldschein, les fonds de dette et de titrisation en droit français ou en droit luxembourgeois (FPE, ELTIF, FIS ou FIAR luxembourgeois), ainsi que les Fintech dans l'ensemble de leur diversité (crowdfunding, blockchain, DSP2).

Gilles Saint Marc (50 ans) était préalablement associé du cabinet Gide depuis 2000 dans le Département Banque & Finance où il est entré en 1992 après avoir été trader sur les marchés de taux dans une grande banque européenne. Il a été détaché au bureau de New York de 1997 à 1999. Son domaine d'expertise est centré sur le conseil aux entreprises pour la structuration et la négociation de leurs financements, la titrisation, les fonds de dette, les financements EuroPP et les FinTechs. Il est reconnu par Chambers et Legal 500 comme "leading lawyers" en Banque Finance en France. Lauréat de l'IEP Paris, il est titulaire d'une maîtrise et d'un DESS de droit des affaires et fiscalité de l'Université de Paris II-Assas. Il est membre du Comité de Pilotage, de la Commission Titrisation et président de de la Commission FinTech de Paris Europlace. Il est, par ailleurs, membre du groupe technique de l'AFG sur la titrisation et membre fondateur de l'Observatoire des Fonds de Prêts à l'Economie (OFPE). Il participe également au Forum FinTech créé en juillet dernier par l'AMF et l'ACPR.



Avec ce recrutement, Kramer Levin Europe compte désormais 18 associés, 10 conseils, 20 collaborateurs et 7 juristes.

A propos de Kramer Levin

Fondé en 1968 et présent à Paris, New York et Silicon Valley, Kramer Levin Naftalis & Frankel LLP est un cabinet d'avocats international qui compte plus de 400 avocats. Les avocats français et américains de notre bureau parisien partagent une même culture professionnelle et des exigences de qualité les plus élevées. Notre approche globale, créative et personnalisée, permet une grande efficacité dans nos interventions dans les dossiers de conseil et de contentieux.

Pour toute information complémentaire :

Alexa Brouillou, Responsable Marketing & Communication
T : +33 (0)1 44 09 46 58 – F : +33 (0)1 44 09 46 01 – E : abrouillou@kramerlevin.com
Kramer Levin Naftalis & Frankel LLP – 47avenue Hoche – 75008 Paris